



MAIRIE de SAINT-ÉMILION

Departement de la Gironde Arrondissement de Libourne
BP 101 33330 SAINT-ÉMILION Tél. 05 57 24 72 09 Fax 05 57 24 49 17
accueil@mairie-saint-emilion.fr www.saint-emilion.org

**Aux parents d'élèves de l'école
Élie Janailac de SAINT-ÉMILION**

Saint-Émilion, le 25 juin 2019

Objet : Mise en place de la réservation et du règlement par CB des repas pris à la cantine avec « Portail Famille » à partir de la rentrée scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que suite à la demande croissante de parents d'élèves, la commune a décidé de mettre en place en particulier un nouveau système de mode de règlement des services périscolaires figurant sous le dispositif « Portail Familles ».

Disponible sur le site Internet de la Ville : <https://www.saint-emilion.org>, accessible 7j/7, 24h/24, cet outil sécurisé avec identifiant et mot de passe pour les familles utilisatrices, donnera, ainsi, accès à la réservation et au règlement, par Carte Bancaire (CB), des activités périscolaires organisées par la commune : restauration et accueil périscolaire.

Pour les modalités pratiques, vous devrez, dans un premier temps, aller sur le site de la mairie et créer votre espace personnel avec vos informations ; les services de la mairie vous fourniront, à cet égard, un guide « pas à pas » pour vous accompagner dans cette démarche.

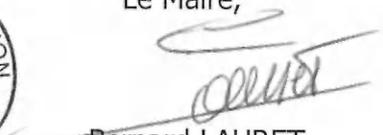
Lors la rentrée scolaire, surveillez les cartables de vos enfants pour de plus amples informations sur le fonctionnement du « portail Familles » !

Restant à votre disposition et vous souhaitant de bonnes vacances d'été,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.



Le Maire,


Bernard LAURET